



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

Sont présents : Agnès CHATAIGNIER, Corinne COCAGNE, Renaud COSTE, Frédéric CUER, Gilles DELALIEU, Frédéric DEVILLE, Jean-Jacques DOMERGUE, Florent MAHE, Clément NORMAND-GARCIN, Laurent SALMERON

Absents représentés :

Absents excusés : Philippe NABONNE, Régis PAUT, Antoinette PRIVAT, Marjorie SOULIER

Absents :

Secrétaire de séance : Frédéric DEVILLE

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 16 Juillet 2024

Approuvé à l'unanimité

Point n°2 : Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet

Approuvé à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du non renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) proposé par France Travail, dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC), il convient de pourvoir à son remplacement par la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} Septembre 2024 :

La création de l'emploi d'un agent d'animation à temps non complet, correspondant à la durée de travail de 32 heures hebdomadaires rémunérées 26,34^{ème} par annualisation pour les fonctions suivantes à compter du 1^{er} Septembre 2024 :

Activités principales :

- Animation de la salle informatique et de la bibliothèque
- Surveillance et animation de l'interclasse entre 12h00 et 13h50
- Aide administrative à la Direction du groupe scolaire
- Animation sportive
- Animation des APQ30

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour répondre aux nécessités du service,

- La création d'un emploi d'agent d'animation à temps non complet.
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre 2024

SERVICE ANIMATION					
<u>Emploi</u>	<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Agent d'animation	Adjoint d'Animation Territorial	C	0	1	TNC

- Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 18h25

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric DEVILE

Le Maire,
Gilles DELALIEU

